

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **85 (1949)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Le Bulletinier...* — *Voyage à Rome.* — *Journal du 18 mai.* — *Comité central S.P.R.* — *Vaud: Adieux de la bulletinière.* — *Relève.* — *Hommage à un président sortant...* — *... Et bienvenue au nouveau membre du comité.* — *L'instituteur et la politique.* — *Assemblée générale de la Coopérative Secours et Invalidité S.P.V.* — *Inspecteur R. Tharin.* — *Morges.* — *Cercle pédagogique lausannois.* — *S.V.T.M. et R.S.* — *Assemblée maîtres T.M. et O.P.* — *Communiqué.* — *Genève: Fédération du corps enseignant genevois.* — *U.I.G.M.: Assemblée générale du 9 février.* — *Nos retraités.* — *U.A.E.E. - U.I.G.D.: Convocation.* — *Pour l'Avenir.* — *Association anti-alcoolique.* — *S.G.T.M. et R.S.* — *Tribune libre: Méditation d'anormal.* — *Neuchâtel: Réajustement.* — *Pour les retraités.* — *Encore des jubilés.* — *Le Locle.* — *Jura: Délai pour les correspondances.* — *S.T.M. et R.S.* — *Synode du District de Moutier.* — *Communiqué.* — *Une classe d'orientation professionnelle pour handicapés.* — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *Publications de l'Educateur.* — *Alice Descœudres.* — *Des listes de vocabulaire à l'école primaire?* — *La page du cinéma.* — *Henri Devain: Apprendre à voir.* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

LE BULLETINIER

a vécu des moments pénibles ces 3 dernières semaines, les articles s'étant accumulés tandis que la place à disposition se montrait insuffisante. Grâce à l'obligeance de tous les correspondants, les articles les plus urgents ont pu paraître, mais tous les autres envois ont dû faire un séjour en Purgatoire et ils paraissent aujourd'hui, certains avec un sérieux retard. Je m'en excuse auprès de leurs auteurs, en remerciant les correspondants officiels de leur compréhension.

G. W.

VOYAGE S. P. R. A ROME

Le C.C. de la S.P.R. a étudié l'organisation d'un voyage d'étude à Rome, pendant les vacances de Pâques, du 11 au 16 avril; le prix, pour les 6 jours, serait environ de 220 fr., tout compris, en 2^e classe, et 190 fr. environ en 3^e classe. Ce prix comprend le voyage, la pension complète à partir du 2^e jour jusqu'au dîner compris du 6^e jour, les transports aux hôtels, les pourboires, taxes, passeport collectif, guides, etc. Direction artistique M. Chantrens.

Les collègues de toute la Suisse romande qui seraient disposés à participer à ce voyage sont priés de bien vouloir adresser leur inscription éventuelle, et sans engagement, à M. A. Chevalley, La Capuche, av. du Temple, La Sallaz s/Lausanne, **avant le 6 mars**, afin que le comité sache s'il doit poursuivre l'affaire.

G. W.

JOURNAL DU 18 MAI

Le C.C. de la S.P.R. rappelle à tous les collègues qui s'intéressent au Journal du 18 mai et qui surtout voudraient le voir plus vivant, qu'ils doivent adresser au plus vite les articles proposés à *M. Piot*, instituteur, avenue de la Gare 33, à Lausanne.

Puisse la boîte aux lettres de notre collègue Piot être trop petite cette semaine !

G. W.

COMITÉ CENTRAL S. P. R.

Séance du 17 février 1949, à Lausanne. *R. Michel*, président.

M. Luy, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, et *M. F. Magnenat*, assistent au débat de la séance.

Croix-Rouge de Jeunesse. *M. Luy* expose les projets de la C.R. suisse qui désire créer dans tous nos cantons une C.-R. de Jeunesse, notre pays étant un des seuls à ne pas connaître encore une semblable organisation¹.

Son programme est le suivant :

1. Faire pratiquer aux enfants l'hygiène individuelle et collective.
2. Pratiquer l'entraide aussi bien sur le terrain local que sur le terrain national et international.
3. Développer des liens de solidarité entre les jeunes de tous les pays par des échanges de correspondance, d'albums, etc.

Pour réaliser ce programme, la collaboration du corps enseignant est une condition *sine qua non*. Il s'agit donc de montrer à celui-ci tout l'intérêt que peut présenter pour chaque classe un tel effort et aussi lui montrer que la nouvelle société ne doit pas constituer une charge ajoutée à tant d'autres ; la C.-R. entend apporter aux instituteurs et institutrices un travail bien préparé, concret, utilisable immédiatement et pratiquement ; nous pouvons notamment profiter des expériences faites ailleurs, en Autriche notamment.

Enfin, il ne s'agit pas de voir dans les C.-R. une organisation de collectes : il y a du travail plus utile et plus urgent.

Le C.R. suisse, avec l'entier appui de notre C.C., commencera bientôt sa propagande dans nos cantons.

Voyage S. P. R. (Voir article ci-dessus.)

Journaux pour enfants. Les mesures prises par les autorités exécutives de Vaud, Valais et Genève, pour méritoires qu'ils soient, ne résolvent pas le problème des journaux pour enfants. Il faudrait remplacer par du bon le mauvais dont on empêche la diffusion. Le seul moyen vraiment satisfaisant serait de lancer en Suisse romande un journal richement illustré, mais il faudrait des possibilités financières qui, hélas ! nous font totalement défaut.

¹ Sauf Genève et l'Oberland bernois.

Cependant, deux voies peuvent s'ouvrir :

1. L'« Ecolier romand » désirerait lancer un journal qui s'adresserait aux plus grands de ses lecteurs (13 à 15 ans), comme il en existe un pour les plus petits.
2. Deux collègues suisses-allemands ont créé un journal mensuel, *Die Jugendwoche* qui est fort bien fait, et qui peut vivre grâce à la publicité de grandes maisons suisses. Il faudrait naturellement l'adapter pour la Suisse romande, mais il nous semble que l'expérience serait intéressante. Le comité S.P.R. se propose de mettre en rapport les responsables de l'« Ecolier romand » avec nos collègues de Zurich, peut-être même aussi avec la C. R. de Jeunesse. G. W.

VAUD

ADIEUX DE LA BULLETINIÈRE

Je passe la main...

Vous aurez pris connaissance de la composition du nouveau comité. Il n'est donc pas nécessaire de vous dire que la bulletinière est arrivée au bout de son mandat.

Une collègue de Genève disait, lors de notre assemblée générale : « Ces Vaudois... ils en ont bien vite assez de leurs fonctions au comité ; ils changent chaque année... »

Ne croyez pas que ce mouvement dans le comité soit la preuve de notre manque de constance. Il est bon que l'on se renouvelle et, dans le bulletin en particulier, il est bon que des voix différentes se fassent entendre.

Je passe donc la main à mon collègue Kohler qui va maintenant donner dans ces pages, l'opinion du comité central S. P. V.

En quittant la plume de la bulletinière, je remercie sincèrement tous les collègues qui, au cours de cette année, m'ont manifesté leur intérêt ou leur sympathie, à ceux qui ont collaboré en envoyant de la copie.

Le bulletinier 1949 abordera pour vous des sujets que je n'aurais su traiter, ne manquez pas de lire régulièrement le bulletin cette année.

M. Mt.

RELÈVE

« Une maîtresse d'école enfantine bulletinière de la Société pédagogique vaudoise, où va-t-on ? » écrivait ici même, il y a un an, avec beaucoup de modestie, Mlle Magnenat. Elle prouva que les maîtresses d'école enfantine sont capables de grandes choses. Cette chronique hebdomadaire, la bulletinière la tint avec une rare distinction. Elle fut à la fois ferme et courtoise, précise et enjouée. Ses collègues du comité usèrent de tous les arguments pour la prier de remplir, un an encore, une fonction où elle excellait. Ce fut en vain.

Mlle Magnenat s'en est allée, regrettée de toutes, regrettée de tous. C'est le plus bel éloge que nous puissions lui décerner.

Je reprends la consigne ; elle est très simple : maintenir le patrimoine S. P. V. Les problèmes qui me seront posés, je les aborderai sans passion et... sans illusion. Je connais et les difficultés qui m'attendent et les

moyens dont je dispose. Aussi, chers collègues, je compte sur vous pour que vous me fassiez part de vos impressions, de vos désirs, de vos objections. Adoptons la même ligne de conduite, voulez-vous ? Que cette ligne soit : servir !

D. K.

HOMMAGE A UN PRESIDENT SORTANT...

Elle fut toute teintée d'émotion, de mélancolie, cette séance du 5 février au moment où se fit la cérémonie de la remise des pouvoirs. Il en est ainsi chaque année. Chaque année, les mots sortent avec difficulté et les cœurs se serrent. Nous prenions congé du président Gfeller. Nous ne le laisserons pas partir sans lui témoigner toute notre gratitude. Gfeller avait tôt fait de résoudre un problème, d'aplanir une difficulté, d'isoler un fait essentiel. Ses réparties, truffées de mots savoureux, sa bonhomie lui aidaient à surmonter les obstacles. Jamais, pour lui, échec ne signifia abandon. Doué d'une puissance de travail et d'une persévérance peu communes, il reprenait la lutte jusqu'à ce que fût gagnée la cause qu'il estimait juste. Roger Gfeller, tu as bien mérité de la S. P. V.

... ET BIENVENUE AU NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ

Pour remplacer R. Gfeller, l'assemblée générale désigna O. Robellaz, maître d'école primaire supérieure à Renens. Il nous arrive précédé d'une réputation flatteuse et méritée. Son expérience, son bon sens, sa mesure sont autant de gages pour que soit fécond son passage au comité.

D. K.

L'INSTITUTEUR ET LA POLITIQUE

L'instituteur peut donc, en droit, faire partie du Grand Conseil. Qu'on ne se leurre pas trop ! Ce fait n'est pas dû à ses seules vertus civiques ; il est en rapport avec le statut des fonctionnaires. En effet, la loi du 17 décembre 1947 de coordination de diverses lois vaudoises avec la loi du 9 juin sur le statut général des fonctions publiques cantonales, article 2, abroge la loi du 10 mai 1851 sur les incompatibilités entre la qualité des membres du Grand Conseil et diverses fonctions publiques.

Cette situation nouvelle n'est pas goûtée de chacun. L'opinion publique dans son ensemble, n'y est pas favorable. Qu'est-ce que, pour elle, un bon régent ? C'est celui qui « tient » consciencieusement sa classe, qui remporte des lauriers avec le chœur d'hommes, qui conduit le chant à l'église, qui est l'âme de toute manifestation sérieuse et charitable, qui est secrétaire du syndicat, major de table à l'Abbaye et... qui s'abstient de toute politique.

Longtemps, trop longtemps, il dut faire antichambre devant la porte du Conseil communal ; et ce ne fut pas dans quelque grand centre seulement. Dans certains milieux bien pensants, on appréciait fort ses cotisations mais on goûtait fort peu ses initiatives. On lui faisait poliment, gentiment, paternellement remarquer qu'il était des domaines où il ne pouvait point entrer, des idées qu'il ne pouvait point comprendre, des avis qu'il ne pouvait point donner.

Ce temps-là est-il révolu ? Nous osons l'espérer.

Le législateur de 1947 a abrogé la loi de 1851 sur les incompatibilités. Sa décision, il ne la prit pas à « la légère » ; il a étudié, mûri la question, il en a vu les avantages, les inconvénients. Il a pensé que le pédagogue pouvait apporter une voix autorisée dans l'étude des problèmes concernant la protection, la formation, l'orientation de l'enfance, de la jeunesse, de la famille.

Les différents milieux qui forment un peuple ne peuvent que gagner à se mieux connaître pour pouvoir mieux se comprendre.

Le mandat de député est-il conciliable avec la fonction d'instituteur ? Des difficultés existent, nous ne le contestons pas ; elles ne nous paraissent pas insolubles. Il faut examiner chaque cas pour lui-même, et, comme ils seront très rares, convient-il d'accorder une importance exagérée aux difficultés qu'ils susciteront ? L'école, d'autre part, n'a-t-elle pas un intérêt à connaître d'autres préoccupations que les siennes, à laisser pénétrer chez elle la vie avec toutes ses exigences ?

Nous pensons que l'expérience doit être tentée. Dans l'exercice de sa profession, l'instituteur sait qu'il possède la confiance, l'estime des autorités, de la population. Nous demandons que cette confiance, que cette estime ne s'estompent pas le jour où il peut exercer tous ses droits de citoyen. Que l'instituteur qui s'efforce d'éduquer la jeunesse, de lui faire comprendre et apprécier la sagesse de nos institutions, la valeur de nos droits politiques, le prix de nos libertés individuelles, ne soit plus considéré comme un demi citoyen !

D. K.

P.-S. — Notre collègue Fernand Petit nous fait savoir qu'il nous communiquera son point de vue dans un prochain numéro de l'« Educateur ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de la Société coopérative « Caisse de secours et invalidité de la S. P. V. »

Lausanne, casino de Montbenon, le 30 janvier.

Même comité central et même bureau.

Immédiatement après l'assemblée générale S. P. V., M. Girard, président, ouvre la séance de la société coopérative « Caisse de secours et invalidité ».

Le *procès-verbal*, lu par M. Girard, l'*ordre du jour* et le rapport du conseil d'administration publiés dans l'*Educateur*, sont adoptés.

Les *comptes* et le *budget* sont présentés par le caissier S. P. V. : M. Bonifay (Pomy). M. Bonifay fait boni ! (M. Peytrequin, Goumoens, dixit !) M. Reymond (Ste-Croix), donne lecture du *rapport de vérification*. Adoptés.

Aucune proposition individuelle.

M. Chevalley (Lausanne) remercie le comité sortant de l'assemblée, tout spécialement M. Girard qui, au pied levé, a présidé très habilement.

A 17 heures, le président Girard lève la séance, en souhaitant à chacun un heureux retour au foyer et une bonne fin d'hiver.

Les pédagogues, après quelques instants consacrés à l'amitié, regagnent villes et villages de ce bon Pays de Vaud, pour reprendre, selon l'expression du Conseiller d'Etat Oguey, le « pire des métiers mais la plus belle des vocations ! »

Lausanne et St-Légier, le 5 février 1949.

Le président : R. Girard.

Le secrétaire : L. Pidoux.

† L'INSPECTEUR ROBERT THARIN DE LAUSANNE

L'« Educateur » n'a certainement pas oublié que Robert Tharin fut instituteur avant de devenir professeur de gymnastique puis inspecteur cantonal.

Le temps va vite ; une année nouvelle a commencé ; le souvenir de Robert Tharin demeure.

L'inspecteur Tharin est mort à l'âge de 49 ans. Des 29 années qu'il consacra à l'enseignement, une vingtaine d'entre elles au moins vont à la gymnastique. C'est à faire connaître et aimer cette discipline qu'il se voua particulièrement. Il faut dire qu'il était taillé pour ça. Mais c'est aussi la maladresse et la lourdeur de nos petits campagnards qui le peinaient. On était alors après la guerre de 1914-18 et Tharin débutait dans la carrière pédagogique dans le petit village broyard de Forel sur Lucens. Là, il organisa et dirigea pendant plusieurs années des cours d'instruction militaire préparatoire avec armes pour les jeunes gens de Lucens et environs. Son entrain, son exemple, sa bienveillance surtout en firent vite un maître, un chef estimé. Dès lors les grades et les promotions vont se succédant. Il est jeune officier, et dès 1927 porteur du brevet secondaire pour l'enseignement de la gymnastique.

Les autorités scolaires de Bex l'appellent en 1928 à remplacer le maître de gymnastique M. Constant Bucher, entré dans l'enseignement privé. Robert Tharin quitte Bex en 1932 déjà, pour diriger la culture physique à l'Ecole de Commerce de Lausanne. Cinq ans plus tard, il est inspecteur cantonal, chargé en outre d'une partie de l'enseignement de la gymnastique aux Ecoles Normales. A son poste cantonal, il a l'avantage de rencontrer des chefs particulièrement compréhensibles : feu le conseiller d'Etat Paul Perret et le chef de service M. Louis Jaccard du Département de l'Instruction publique et des Cultes. Il apporte une sève nouvelle à cette discipline désormais admise au rang de branche obligatoire, il s'occupe de l'Instruction préparatoire post-scolaire (I. P.) qui devait profiter aux adolescents. Il organise et dirige des cours spéciaux d'instruction et de perfectionnement pour le corps enseignant primaire. La gymnastique aux filles n'y est point oubliée. Il fait inscrire au programme hebdomadaire les après-midi de « Plein air ». Partout, il prépare, oriente et encourage le personnel enseignant avec une patience et une bienveillance admirables.

La tâche est certes écrasante, mais Robert Tharin tient à bien consolider son œuvre.

Hélas ! son cœur s'est usé ; ses forces le trahissent bientôt. Il doit se ménager, limiter son champ d'activité, prendre enfin du repos. Il s'éteint le 7 décembre 1948.

Une foule d'amis, de camarades, de chefs militaires — le défunt avait atteint le grade de colonel d'infanterie — vint à Montbenon rendre les derniers honneurs à sa dépouille mortelle. Il repose au cimetière du Bois de Vaux.

Robert, le corps enseignant vaudois te remercie ; il assure qu'il maintiendra allumé le flambeau que tu lui as laissé ; il entoure ton épouse et tes deux grands enfants de sa sympathie sincère.

Alfred Porchet.

Morges. — Memento.

Chœur mixte : au Central, le lundi à 17 h. 15 précises.

Gymnastique : rue des Charpentiers, tous les 15 jours, le vendredi à 17 h. Prochaines leçons : 4 et 18 mars.

« Stamm » : à la Couronne, le 3e vendredi du mois, dès 17 h.

CERCLE PÉDAGOGIQUE LAUSANNOIS

Maîtresses enfantines et primaires du degré inférieur

Séance le mardi 1er mars, au Carillon, à 16 h. 30 précises. Sujet : « Ce que j'ai vu chez Freinet », par Mlle G. Clerc, inst. à Baulmes.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORMES SCOLAIRES

Son Comité invite chacun à la visite des

Imprimeries Populaires

mercredi après-midi 2 mars. Rendez-vous à 14 h. 30, angle Maupas-Beaulieu.

N.-B. Les participants à la visite de la Fabrique Nestlé, Orbe, qui n'auraient pas reçu la brochure « De la fève de cacao au chocolat » peuvent s'adresser au président.

ASSEMBLÉE DES MAÎTRES DE DERNIÈRE ANNÉE, MAÎTRES T. M. ET O. P.

le samedi soir 5 mars à 20 h. 15 précises. Buffet de la Gare, Lausanne (entrée Buffet 2me).

1. Constitution d'une Association des maîtres ci-dessus.
2. Programme et examens des classes O.P.

COMMUNIQUÉ

En 1948, la collecte des œuvres vaudoises de l'Enfance a permis de verser aux œuvres cantonales 17 150 fr. ; aux œuvres locales 6 855 fr. ; de secourir directement l'enfance des localités où aucune œuvre n'existe et d'intervenir dans des cas où aucune œuvre existante ne peut faire le nécessaire par 10 362 fr.

Cette année, le Département de l'Intérieur a autorisé la collecte des œuvres vaudoises de l'enfance du 21 février au 5 mars. Le secrétariat vaudois pour la Protection de l'Enfance a groupé, ces vingt-cinq dernières années, une centaine d'œuvres pour faire un appel commun (une

collecte au lieu de vingt ou trente). Pour que ce principe puisse être appliqué, il faut que cette collecte unique rapporte suffisamment, sinon les œuvres se voient dans l'obligation de faire un appel séparé. Chacun répondra donc joyeusement à cette collecte qui permettra, une fois encore, d'appliquer cette devise : « Aucun enfant ne doit manquer du nécessaire depuis le berceau jusqu'à la fin de l'apprentissage ».

GENÈVE

FÉDÉRATION DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Vendredi 11 février, à 19 h. 25, au cours de l'émission « Tribune libre » du studio de Genève, M. Robert Dottrens, inspecteur d'écoles et directeur des études pédagogiques, s'est permis de parler d'une façon inadmissible du corps enseignant genevois. Les propos malveillants qu'il a tenus portent atteinte à notre honneur. Nous protestons énergiquement contre un tel procédé et faisons connaître publiquement notre indignation.

17 février 1949.

Fédération du corps enseignant genevois :

Union amicale des écoles enfantines : Y. Grangier, présidente.

Union des institutrices genevoises : J. Meyer, présidente.

Union des instituteurs genevois : A. Neuenschwander, président.

Union du corps enseignant secondaire genevois : P. Baroz, président.

U. I. G. MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 FÉVRIER 1949

Le stage des jeunes pasteurs dans nos classes

20 orateurs inscrits.

135 minutes de débat.

Conclusion pratique :

- a) Est-il dangereux pour la neutralité confessionnelle de l'école que de jeunes pasteurs fassent un *stage actif* dans nos classes (qu'ils participent à la vie de la classe) ?

Réponse : OUI (à l'unanimité) ;

- b) Est-il dangereux pour la neutralité confessionnelle de l'école que de jeunes pasteurs *assistent* à des leçons sans y prendre part ?

Réponse : NON 32

OUI 7

Abstentions 2

La discussion, courtoise, fut ouverte par Roller, qui fit un exposé que nous résumons en trois points :

1. La demande du Consistoire de l'Eglise Protestante de Genève ne viole aucune des lois sur la neutralité confessionnelle de l'école.
2. Les risques, que courraient les collègues qui accepteraient de collaborer à la formation des pasteurs existent, mais seraient évitables : tout est affaire de bon sens et de mesure.

3. L'Eglise s'adresse aux instituteurs parce qu'elle reconnaît leur valeur.

Que dire enfin de la séance elle-même ?

Simplement qu'elle n'aurait duré qu'une petite heure si les orateurs avaient voulu éviter les digressions inutiles et si le meneur de jeu les avait guidés plus fermement pour rendre impossible le jeu crispant des questions et des réponses.

R. N.

NOS RETRAITÉS

Nos retraités viennent de vivre des moments pleins d'inquiétude, ignorants qu'ils étaient du sort réservé à leur demande d'allocation. Malgré les belles promesses — celles qui rendent les fous joyeux — ils voyaient les mois succéder aux mois sans qu'apparussent les réalisations. Heureusement la « Feuille d'Avis » du 29 janvier a enfin publié le texte de la loi.

Chaque pensionné de l'Etat reçoit, avec effet rétroactif au 1er septembre 1948 :

une allocation de 620 fr. pour les mariés,

de 430 fr. pour les isolés

et une allocation représentant le 19 % de la pension, sans que le total de ce double supplément puisse être inférieur à 1000 fr. pour les isolés.

Le coût total de l'opération se monte pour l'Etat à 400 000 fr. pour 1948 et 1 800 000 fr. pour 1949.

Nous sommes heureux de voir que les revendications modestes, mais combien justifiées, de nos collègues retraités ont obtenu satisfaction et nous espérons que l'Etat voudra bien renouveler son geste chaque année.

G. W.

U. A. E. E. - U. I. G. DAMES

CONVOCATION

Nous organisons une conférence qui ne manquera pas d'être des plus intéressantes et qui sera donnée par M. Emile Pahud, professeur de dessin à Lausanne sur :

Le dessin chez les petits.

Cette conférence aura lieu à l'Université, salle 45, le mercredi 9 mars, à 16 h. 45.

Nous espérons que toutes nos collègues des écoles enfantines, comme toutes nos collègues primaires titulaires des premiers degrés saisiront tout l'intérêt de cette causerie et qu'elles viendront nombreuses entendre le conférencier.

CONCOURS DE LA FONDATION « POUR L'AVENIR »

« Pour l'Avenir », Fondation pour la Justice sociale dans l'Education a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse (exceptionnellement aux étrangers domiciliés à Genève), qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille

oblige à gagner prématurément un salaire et à renoncer ainsi à la carrière de leur goût.

La Fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves spécialement bien doués en général ou possédant à un haut degré des aptitudes dans un domaine particulier. Le Comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours.

L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial à M. Rodolphe Ehrat, secrétaire de la Fondation, 34, Ch. de l'Etang, Châtelaine. Ces demandes doivent être présentées par écrit. Celles qui ne seraient pas présentées dans les formes ci-dessus ne pourront être prises en considération, de même que celles qui seraient adressées après la clôture de l'inscription, fixée au dernier jour du mois de février.

Le Comité de la Fondation.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Les membres du Corps enseignant genevois sont invités à assister à un repas organisé par le Comité de l'A.A.C.E.G. le mercredi 2 mars, à 19 heures, au restaurant sans alcool de la Madeleine; le prix est de Fr. 3.50. Les participants au repas sont priés de s'inscrire auprès de Mlle D. Seidel, institutrice, route de Florissant 95, No de téléphone 4 45 61.

Après le repas, M. Rudin, secrétaire de la Fédération antialcoolique genevoise, parlera de ses expériences dans sa lutte antialcoolique.

Sa causerie sera suivie d'un entretien et d'une discussion sur la situation actuelle à Genève (dans les familles, à l'école et d'une manière générale dans le canton).

Venez nombreux à cette manifestation.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAIL MANUEL PETITES NOUVELLES

Cours normal suisse de Genève, été 1948.

C'était, l'été dernier, la 14e fois que notre ville avait le privilège d'être le siège d'un Cours normal suisse de travail manuel et d'école active, en l'espace de 60 ans. Les cours précédents avaient eu lieu en 1889 (92 participants), en 1896 (164 part.) et en 1927 (155 part.).

Celui de l'été dernier réunit 373 participants en provenance de la totalité de nos cantons (à l'exception d'Unterwald) et de quelques pays étrangers (Luxembourg, Autriche; écoles suisses de Gênes, Barcelone, le Caire). Il s'est déroulé dans les meilleures conditions, à l'Ecole supérieure des jeunes filles de la rue Votaire ainsi que dans les vastes ateliers des Arts et Métiers et du Collège moderne; il compta 21 sections.

Parmi les réjouissances réservées aux participants, nous relèverons une magnifique démonstration de la méthode Dalcroze qui fit salle comble à l'Institut de la Terrassière; la grandiose réception du cours par nos autorités, au Foyer du Grand Théâtre; la captivante leçon d'histoire gene-

voise par M. H. Grandjean, avec visite de la vieille ville ; une fort intéressante conférence de M. R. Dottrens sur la psychologie expérimentale ; la visite du Palais des Nations et du siège du C. I. C. R. ; la sortie générale des cours à Chamonix (Brévent et Mer de Glace) ; la soirée de fin de cours, à la Salle du Faubourg, offerte par nos associations pédagogiques (U. A. E. E., U. I. G. Dames et Messieurs, S. G. T. M.).

Quant au résultat financier, chacun sera intéressé d'apprendre que les comptes du cours ont accusé un léger boni de Fr. 245.— (sur un total de dépenses de plus de Fr. 27 000.—), grâce à la parfaite compréhension des départements intéressés (Travaux publics et Instruction publique) qui ont mis à la charge de l'Etat les frais de transports, d'installation, d'entretien et de nettoyage des locaux, de tirage de circulaires (pour plus de Fr. 1800.—).

Le cours de Genève 1948 est mort pour un certain nombre d'années... Vive le cours de Winterthour, été 1949 !

Feuillets de travaux pratiques.

Ces Feuilletts, qui en sont à leur 3e année de parution, sont placés maintenant sous le double patronage du Département (école du Grütli) et de l'U. I. G. Ils sont essentiellement l'œuvre de collègues, membres de notre groupement, et semblent appréciés du corps enseignant puisqu'ils viennent de nous valoir plus de 70 nouvelles adhésions (total actuel de notre effectif : 280 membres !).

TRIBUNE LIBRE

MEDITATION D'ANORMAL

On sait que M. R. Dottrens, inspecteur d'école et directeur des études pédagogiques à Genève, s'est laissé aller à des propos malheureux lors d'une émission à Radio-Genève.

Ce n'est pas la première fois que M. R. Dottrens fait preuve de quelque lourdeur au cours de ses exposés radiophoniques, mais cela n'a guère d'importance aux yeux de ceux qui connaissent l'état actuel de l'école genevoise puisque, finalement, M. R. Dottrens reste seul à porter la responsabilité de ses affirmations. Celles-ci n'ont pas, que nous sachions, le moindre caractère officiel et les félicitations traditionnelles des discours de promotions qui, elles, sont officielles, doivent suffire à notre bonheur. Elles font, du reste, un étrange contraste avec ce que les remarques de M. R. Dottrens pourraient avoir de désobligeant pour les pédagogues genevois.

Tout au plus regrettera-t-on que ces critiques aient été formulées au cours d'une émission internationale... Il est toujours gênant de laver son linge sale en public, mais, évidemment, il s'agit là d'une nuance qui n'est pas perceptible à chacun.

Il est vrai que les paroles de M. R. Dottrens ont rencontré un certain écho auprès du grand public. On a un peu ri à nos dépens, mais sans méchanceté, car une part importante de ce grand public sait bien que nous n'avons pas une tâche toujours facile.

Pédagogues, mes frères, ne soyons donc pas humiliés... Les propos de M. R. Dottrens n'étaient certainement pas mal intentionnés, maladroits seulement... En cercle privé, ils auraient fait rire et n'auraient porté ombrage à personne... Peut-être M. R. Dottrens a-t-il oublié qu'il parlait devant le micro ?

Qu'importe ! continuons, mes frères, à tenter de vaincre les obstacles de chaque jour : classes à degrés multiples pour nos collègues ruraux, classes à effectifs surchargés pour grand nombre d'entre nous, programme d'études inapplicable sur bien des points. Ces difficultés ne sont réellement sensibles qu'à ceux qui sont restés en contact direct et quotidien avec les enfants et qui n'ont pas le temps de faire de la pédagogie de salon... A vous et moi, anormaux de la vie, auxquels on ferait bien de réserver, à l'occasion, quelques minutes radiophoniques afin qu'ils puissent faire entendre leur voix.

G. P.

NEUCHÂTEL

RÉAJUSTEMENT

Les journaux ont donné connaissance, au cours de la semaine dernière, des propositions du Conseil d'Etat au sujet des traitements pour l'année courante. Chacun doit donc être renseigné. Précisons cependant, à l'usage de ceux ou de celles que les chiffres et les calculs n'attirent pas particulièrement, que, en cas de ratification par le Grand Conseil du projet de décret, nos traitements de 1949 présenteront sur ceux de 1948 les améliorations suivantes :

pour une institutrice débutante : 5 % de 3 300 fr., soit	Fr. 165.—
pour une institutrice au traitem. max. : 5 % de 4 260 fr., soit	Fr. 213.—
pour un instituteur débutant : 5 % de 4 440 fr., soit	Fr. 222.—
pour un instituteur au traitem. max. : 5 % de 6 600 fr., soit	Fr. 330.—

à déduire, bien entendu, les retenues habituelles en pour cent.

Ce n'est pas énorme ; c'est cependant, de la part du gouvernement — le budget étant voté — un geste appréciable de compréhension, un modeste échelon vers une revalorisation matérielle et morale de notre profession. Revalorisation indispensable, si l'on veut amener et retenir dans la carrière de l'enseignement les meilleurs et les plus qualifiés des jeunes... ou peut-être même y attirer des jeunes tout court, mais en nombre suffisant aux besoins !

En vue du statut des fonctionnaires en préparation, les délégués des divers groupements sont successivement convoqués au château ; il s'agit de consultations et d'échanges de vues qui, espérons-le, permettront d'arriver à une entente.

S. Z.

POUR LES RETRAITÉS

A côté d'une allocation dite « de réajustement » aux titulaires de fonctions publiques, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil une modeste amélioration du sort des retraités. Elle sera la bienvenue pour tous les vieux serviteurs, pour ceux notamment qui dissimulent derrière un sourire et un habit râpé pas mal d'inquiétude et de médiocrité.

Si le décret est voté, l'allocation comprendra :

- 1) allocation de base : 24 % de la pension ;
- 2) allocation fixe annuelle 620 fr., pour les bénéficiaires ayant charge de famille, 430 fr. pour ceux n'ayant pas de charges.

L'allocation totale doit au minimum s'élever à 1 200 fr. pour les premiers et à 900 fr. pour les seconds.

Enfin, des allocations seront servies à tous les retraités dont les ressources totales annuelles : revenu de la fortune, pension de retraite et allocations, ne dépasseront pas le *montant du dernier traitement légal* (7000 fr. au minimum pour les bénéficiaires ayant des charges de famille et le 75 % de ce traitement (5 250 fr. au minimum) pour les isolés.

On voit par là que le « plafond », contre lequel la S. P. N. a souvent protesté, s'il n'a pas disparu, s'est du moins élevé de façon sensible.

Constatons enfin que l'allocation par orphelin est fixée à 300 fr. Tout cela, bien entendu, sous réserve d'approbation par le Grand Conseil.

S. Z.

ENCORE DES JUBILÉS

Ensuite de l'opposition de nombreuses communes, le Conseil d'Etat, en décidant l'obligation de la remise d'un cadeau aux fonctionnaires après 25 et 40 ans de services, a dû renoncer à l'effet rétroactif du décret. C'est donc avec une joyeuse surprise qu'on voit, dans certaines localités, appliquer tout de même le principe de la rétroactivité. C'est ainsi qu'à *La Chaux-de-Fonds*, après intervention de la S. P. et du V. P. O. D., neuf collègues, ayant plus de quarante ans de service, viennent de toucher la récompense de 200 fr. prévue par le décret gouvernemental. Parmi ces heureux mortels, on nous signale *M. William Béguin*, directeur des écoles, et *Julien Rochat*, notre membre d'honneur. Que tous reçoivent nos félicitations... et félicitations aussi à la grande commune des montagnes, pour son beau geste.

S. Z.

LE LOCLE. - UN JUBILÉ A L'ÉCOLE MÉNAGÈRE

Au cours d'une belle cérémonie et en présence de MM. Willy Jeaneret, inspecteur, Diacon, directeur de l'Ecole primaire, Robert Vuille, président de l'Ecole professionnelle et de Mme Perret-Kraehenbühl, présidente de la sous-commission de l'Ecole ménagère,

Mademoiselle Clotilde Sautebin

a été fêtée pour ses 25 ans d'enseignement à l'école ménagère de notre ville. C'est en effet le 1er février 1924 qu'elle a été nommée au Locle.

A cette occasion, la jubilaire a reçu, conformément à un arrêté cantonal du 26 septembre 1948, un cadeau en espèces en récompense de ses 25 ans de féconde activité.

A la sortie de l'école, Mlle Sautebin, qui est membre du comité de la S. P. N., section du Locle, depuis plusieurs années, recevait les congratulations de ses collègues, ainsi qu'un modeste présent de la part de la section, représentée par M. W. Guyot, président et Mlle Marg. Perrin, secrétaire. Quelques mots bien sentis furent échangés à cette occasion.

Tous ceux qui ont bénéficié de l'enseignement de la jubilaire ou qui ont apprécié sa parfaite amabilité s'associeront à nous pour la féliciter et pour lui souhaiter, dans sa carrière, la continuité du succès qu'elle a enregistré pendant cette étape déjà importante.

JURA

DÉLAI POUR LES CORRESPONDANCES

On sait que toute correspondance qu'une section ou qu'un membre de la S. P. J. désirent publier dans notre organe romand doit passer par le correspondant officiel. Il nous paraît utile de préciser encore ce point : pour paraître le samedi tel ou tel, elle doit être en notre possession au plus tard le samedi précédent à midi. Prière d'en prendre note, et surtout merci à ceux qui nous donnent de temps en temps un petit signe de vie !

SOCIÉTÉ DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Cette société s'est donc réunie à Delémont le 12 février passé. Nous présentons à nos collègues romands les travaux qu'elle a portés à son programme d'activité pour l'année en cours :

1. Un cours de menuiserie destiné aux maîtres du degré supérieur et aux maîtres secondaires, à Bienne, d'une durée d'un mois, dirigé par M. H. Colin, instituteur en cette ville.
2. Un cours de géographie d'une semaine, donné à Porrentruy pendant les vacances d'été, par M. le Dr Liechti, professeur à l'Ecole normale.

En outre, un cours de biologie sera organisé en juillet au Jardin alpin de la Schynige Platte ; la société espère donner la possibilité à ses membres d'y participer.

SYNODE DU DISTRICT DE MOUTIER

Il vient d'avoir lieu, à Tavannes, le samedi 19 février. Affluence ! Quatre-vingt collègues... Merci aux écoliers de Tavannes et à leur maître pour les deux chœurs !

Le président Germiquet donne connaissance d'une circulaire du Comité cantonal au sujet du recrutement pour les Ecoles normales. Il lance un appel en faveur de l'enquête Chabloz, dont l'« Educateur » a parlé. Enfin, il s'agira de trouver un rapporteur de section pour l'étude du sujet proposé pour le prochain Congrès romand : Ecole publique et Education nouvelle.

Ces questions administratives liquidées, on entend avec plaisir notre collègue Voisard exposer quelques idées pratiques sur l'enseignement du dessin à tous les degrés. Merci à cet enthousiaste ! Nous y reviendrons ultérieurement pour nos collègues jurassiens dans l'Ecole bernoise.

M. le professeur Dr Alder, directeur de la Caisse d'assurance, nous oriente ensuite sur l'augmentation de nos salaires assurés et sur l'adaptation de notre caisse à l'A.V.S. C'est un sujet ardu qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Disons simplement que si le conférencier s'y meut avec aisance, nous avons franchement de la peine à y voir bien clair en si peu de temps !

Excellente journée, en somme, où il fait bon se retrouver entre collègues, amis, pour passer quelques heures agréables.

H. Reber.

COMMUNIQUÉ

UNE CLASSE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE POUR HANDICAPÉS

Le 87 % des handicapés orientés et préparés à un métier au Repuis arrivent à gagner leur vie. Le 13 % d'échecs se compose presque uniquement d'infirmes qui se sont préoccupés trop tard de chercher un travail convenant à leur état.

Il est donc indispensable pour les handicapés physiques de commencer **le plus tôt possible** une activité pratique d'orientation professionnelle en suivant la classe spéciale de l'Entraide aux Jeunes par le Travail, au Repuis, Grandson, dont la nouvelle année scolaire commencera le **lundi 25 avril 1949**.

Cette classe, créée en 1946, est réservée aux élèves de dernière année scolaire et appartenant à l'une des catégories suivantes :

1. Garçons à l'intelligence normale, mais atteints d'une infirmité physique à la suite de maladies ou d'accidents, ou de santé délicate.
2. Garçons ayant de la peine à choisir une profession pour des raisons de caractère (indécis, instables, etc.).
3. Exceptionnellement, garçons à l'intelligence au-dessous de la moyenne, sans être anormaux, à condition qu'ils soient doués d'une compréhension et d'une habileté manuelle suffisantes.

Les instituteurs qui ont dans leur classe des garçons handicapés, sont priés d'examiner si l'enseignement spécialisé du Repuis pourrait faciliter l'avenir de ces jeunes.

Pour tous renseignements et les inscriptions, s'adresser à M. Maurice Bettex, directeur, Le Repuis, Grandson.

BIBLIOGRAPHIE

Le Crédit Hypothécaire en Suisse, par L. Fulpius, Dr en droit. Genève, Ed. Radar, 5, avenue Flournoy. 2 fr. 80. 30 pages.

Cet opusculé vient de paraître dans les « Cahiers de l'Actualité économique » ; il constitue un guide précieux pour tous les propriétaires fonciers ou pour ceux qui aspirent à le devenir.

Parmi les chapitres particulièrement intéressants, signalons celui qui est consacré à l'« Hypothèque », au « Crédit hypothécaire en chiffres » et à « la politique et technique de l'emprunt et du prêt ». Ce dernier surtout contient d'utiles conseils à ceux qui désirent contracter un emprunt et qui, par là, prennent sur eux et pour leur famille des engagements qui peuvent être singulièrement lourds, s'ils ne sont pas mûrement réfléchis.

Ce petit ouvrage est complété par un dictionnaire de quelques termes techniques par une bibliographie relative au crédit hypothécaire en Suisse et par une liste des textes légaux auxquels on peut se reporter.

En écrivant ces pages qui ne sont pas destinées aux professionnels, et partant, sont compréhensibles pour tout le monde, M. Fulpius rendra à ses lecteurs de larges services.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

PUBLICATIONS DE L'EDUCATEUR

Collègues qui n'avez pas encore payé nos envois de brochures de décembre et même de septembre derniers, nous vous prions instamment de rechercher le bulletin de versement resté en souffrance, et de vous acquitter de votre dû au plus tôt.

Pensez à ceux qui montrent tant de bonne volonté pour alimenter cette utile source de documentation constituée par nos « Publications », et vous tiendrez certainement à faciliter vous aussi la tâche commune.

Le trésorier S.P.R. - C. ch. II. 1978.

DES LISTES DE VOCABULAIRE A L'ÉCOLE PRIMAIRE ?

Un de mes collègues romands, qui s'inquiète, à bon droit, me semble-t-il, de cette « menace », me demande mon avis sur ce sujet.

Sans hésitation, avec Decroly, avec Mlle Audemars, avec Mlle Bosserdet, avec tous les partisans de l'école dans la vie, je les déclare néfastes.

Vraiment, va-t-on donner le même vocabulaire aux enfants qui vivent six mois dans la neige, et à ceux qui la voient à peine ? aux enfants des pays de vignobles et à ceux qui vivent parmi les pâturages et les troupeaux ? à ceux des grands centres et à ceux qui vivent en pleine campagne ?

J'en ai fait l'expérience, avec des enfants tant normaux qu'arriérés : l'essentiel est de commencer *assez tard*, qu'il s'agisse de lecture ou d'orthographe. Dans une école privée, on m'envoyait des bonshommes de quatre ou cinq ans, avec prière instante de les faire lire — sans ça, n'est-ce pas, ce n'est pas la peine de les envoyer à l'école ? — d'autres enfants m'arrivaient à l'âge de sept ans, vierges de tout savoir, n'ayant pas même appris leurs lettres. En quelques semaines, sans effort, parfois malgré de nombreuses absences, dues à une santé délicate, ils avaient rattrapé les pauvres petits qui syllabaient depuis des années ! Que l'on en fasse l'expérience, dans des classes de composition assez analogue, les résultats seront certains.

Il est fort probable que ces mots sont sériés, pour les différentes années, par degré de difficulté. Or, c'est une expérience que j'ai faite, également, avec une fillette retardée en orthographe ; tant que je lui ai donné à apprendre des mots censés faciles — je commettais encore le péché de suivre un vieux vocabulaire — jamais elle ne parvenait à les mémoriser ; un beau jour, nous étudions la pêche, et elle m'écrivit sans faute le mot *noyau*, censé plus difficile : c'était un objet autrement plus intéressant que *tapé*, *lavé*, etc. Ce que, dans notre science pédagogique d'adulte, nous déclarons facile, ne l'est pas toujours pour les petits : c'est l'intérêt qui prime, et de beaucoup ! Evidemment qu'un maître consciencieux expliquera les mots à apprendre du mieux qu'il pourra. Il choisira peut-être comme centre d'intérêt un sujet où il fera rentrer cette partie du vocabulaire ; mais est-il vraiment souhaitable que ce soit la liste de mots qui vous dicte votre sujet ? correspondra-t-il à l'intérêt profond des

enfants ? Dans les classes d'arriérés, on connaît bien ces élèves — ils existent ailleurs aussi —, qui mettent des mois, des années à retenir les noms des objets les plus usuels. Et il faudrait qu'un enfant, même s'il a écouté les définitions avec le maximum d'attention, même si le maître a su, par des exemples, rendre les mots aussi vivants que possible, se rappelle de leur sens et de leur orthographe ! Non, il risque fort de leur arriver ce qui s'est passé, il y a fort longtemps, dans ma petite classe d'enfants normaux. Nous avions chanté ces paroles d'un chant suisse : « Que la paix répande sur toi son ombrage et ses bienfaits ». Un petit garçon me demande : « Pour qui est-ce que c'est bien fait ? » Je lui explique de mon mieux ce que c'est que des bienfaits. Nous répétons le chant, et il me dit ensuite, à la fois honnête et marri : « Je comprends toujours que c'est bien fait. » Écoutons Pestolozzi : « Tout enseignement des sciences, dont les définitions sont présentées à l'enfant de façon magique, comme un *Deus ex machina*, ou plutôt doivent lui être soufflés dans les oreilles par des souffleurs de théâtre, dégénère inévitablement en une misérable formation de comédiens... » « Les champignons poussent vite par le temps de pluie, sur chaque fumier, et, de la même manière, des définitions, sans base concrète, forment une sagesse spongieuse, qui meurt très vite dès que le soleil paraît. »

Ah ! que le ciel fasse disparaître ces listes, et que l'école plonge dans la vie ! Que la classe accueille fleurs et bêtes — ces grandes amies des enfants ; qu'elle ne néglige pas une occasion de suivre les beautés de la nature, à mesure que les saisons nous les offrent, toujours nouvelles ; que l'intérêt et la sympathie ardente des enfants soient dirigés vers tous ceux qui souffrent, au près et au loin ; qu'ils soient mis au courant de ces efforts vers la justice, la sécurité, dont les journaux nous parlent, pour qu'un jour, ils en soient les avocats aussi chez nous ; que des expériences multiples ouvrent leurs yeux et leur entendement sur tous ces phénomènes de la vie ; que pas une occasion ne soit perdue de sortir des quatre murs de la classe pour communier avec tout ce qu'il y a de beau, de noble et de grand dans le monde qui nous entoure, et alors les mots se présenteront en foule, bien vécus, tout proches de leurs expériences. Que soient résolument sacrifiés un certain nombre d'exercices de grammaire, purement formels, pour donner aux élèves l'occasion d'écrire ce qu'ils ont vu, senti, pensé, ce qui les a émus, touchés ; que ces *travaux spontanés* soient, naturellement, ensuite améliorés, mis au point ; le vocabulaire n'y perdra rien, bien au contraire !

Un jour, une directrice d'école, ayant parcouru les cahiers où mes élèves écrivaient spontanément leurs *journaux*, fut étonnée, me dit-elle, de la richesse de vocabulaire de mes élèves arriérés, comparée aux enfants normaux. Pourquoi ? Parce qu'ils n'avaient appris que les mots vécus, des souvenirs de leurs dimanches, ou de belles promenades, ou d'expériences d'histoire naturelle, etc., etc.

Souvent, j'ai cité des mots charmants ou drôles ou émouvants, nés sous la plume d'enfants arriérés, auxquels on donne la possibilité d'employer le langage pour son but véritable, pour exprimer la vie. Alors, vous verrez des enfants vous écrire, comme un de mes arriérés : « Mzelle, il faut me donner plus de mots ; je n'en ai pas assez. » Ou bien : « Hier

j'étais toute seule ; je me suis amusée à faire mes tâches » (consistant à copier les mots de son journal).

Quand on a constaté, des années durant, tous les jolis mots nés sous la plume d'enfants arriérés, on ne peut se défaire d'un sentiment de tristesse en songeant aux trésors que nous gaspillons en ne laissant pas plus souvent les écoliers normaux, intelligents, rédiger librement leurs expériences quotidiennes.

Si je ne fais erreur, le regretté professeur André Oltramare avait profité de son passage à la tête du Département de l'Instruction publique pour demander à tous les maîtres, dès que les enfants savent écrire, de leur donner un cahier de journal, pour des rédactions spontanées. Souhaitons que revienne ce beau temps !

Alice Descœudres.

LA PAGE DU CINÉMA

Une bonne nouvelle pour les usagers du cinéma. — Beaucoup d'instituteurs utilisant le cinéma dans leur classe et abonnés à la Centrale du film scolaire à Berne regrettaient de ne pouvoir obtenir aux conditions de l'abonnement les bandes de la très riche collection de la Centrale du film à format réduit (même adresse). Leurs vœux vont être incessamment comblés, puisque 150 de ces films vont dès le 1er mars être mis à leur disposition au prix des films scolaires. Sans être à proprement parler des films scolaires, ils seront cependant très appréciés pour l'illustration de nombre de leçons. Comme ils ne seront pas accompagnés de fiches, nous serions reconnaissants à tous les collègues qui les auront utilisés de nous communiquer un très bref résumé de leur contenu ainsi qu'une appréciation sur leur valeur dans l'enseignement. Nous publierons peu à peu ces résumés qui mettront d'autres collègues en mesure de choisir leurs films en connaissance de cause.

D'autre part, depuis la parution du 1er supplément à la liste des films, nous avons appris que de nouveaux sujets étaient en préparation. Nous les ferons connaître à nos lecteurs sitôt qu'ils seront entrés dans la collection.

Dans les cantons. — **Tessin.** Le Département de l'Instruction publique prend à sa charge la finance entière d'abonnement pour toutes les écoles membres de la Centrale, et participe à l'achat des projecteurs pour 30 %. **Neuchâtel.** D'excellentes nouvelles nous parviennent de Neuchâtel. Le Département de l'Instruction publique dispose d'un crédit de 50 000 francs pour doter les écoles de moyens modernes d'enseignement parmi lesquels le cinéma figure en bonne place. Jusqu'à épuisement du crédit, le Département subventionnera l'achat de projecteurs à 40 % au minimum et 60 % au maximum. Voilà qui va donner des ailes à tous les hésitants ! D'autant plus que le Département offre encore aux Commissions scolaires de leur avancer des fonds remboursables par annuités. Nul doute que le cinéma scolaire fasse cette année un véritable bond à Neuchâtel où le 1/4 des élèves primaires en bénéficient déjà. — **Vaud.** M. Henri Besson, inspecteur scolaire, vient d'être désigné comme représentant officiel du Département de l'Instruction publique auprès de la Centrale scolaire. Nous nous réjouissons de cette décision qui témoigne concrètement, après l'octroi d'une subvention de Fr. 2000.— en 1948, dont nous souhaitons vivement le renou-

vement cette année, de l'intérêt que porte le Département vaudois au développement de la Centrale du film scolaire. Nous savons que M. Besson s'intéresse à la question et nous ne doutons pas que sa désignation comme représentant officiel auprès de la Centrale n'ait pour effet la consolidation de nos rapports avec cette institution.

Nouveaux abonnés. — **Vaud** : Savigny, Corcelles, Montagny, Château-d'Oex, Froideville, Grandon et les classes d'application de l'Ecole Normale. Nous donnerons dans la prochaine page les nouveaux adhérents des autres cantons depuis juillet 1948.

Les projecteurs. — **Le Siemens**, avantageux par son prix, par sa lampe à bas voltage, bon marché et très durable, devient à peu près introuvable, les stocks qui existaient en Suisse se trouvant quasi épuisés et les livraisons depuis l'Allemagne n'ayant pas repris. **Le Kodascope sixteen 10** (modèle 1948) livrable par la Centrale, est également très avantageux et très solide. Les **Paillard** et les **Dixi**, appareils suisses donnent aussi pleinement satisfaction à leurs propriétaires.

Démonstrations par : **Barbey**, la Forclaz ; **Glaus**, Valeyres s/Ursins ; **Pahud**, Payerne ; **Pécoud**, Fontaines ; **Sauvain**, Cormoret ; **Yersin**, Fey ; **Ziegenhagen**, Le Mont s/Lausanne ; **Zurcher**, Neuchâtel.

P. S. Lire dans notre précédente page... un film microcinématographique et non microcinématographique.

« APPRENDRE A VOIR »

Les Editions du Griffon — que dirige avec amour et compétence notre collègue le Dr M. Joray, à La Neuveville — ont réalisé une petite merveille en publiant, il y a quelques mois déjà, un ouvrage de critique d'art intitulé : « Apprendre à voir ». Je viens de recevoir ce volumineux bouquin de près de 300 pages, orné de 136 illustrations magnifiques et je ne pense pas qu'il soit trop tard pour le présenter brièvement au corps enseignant romand. Je ne saurais, bien entendu, en parler ici avec de longs développements ni — et je m'en excuse — avec la compétence d'un spécialiste. Il m'apparaît d'ailleurs, après lecture, qu'il n'est pas nécessaire d'être un érudit ou un critique d'art pour goûter cet ouvrage et je ne crois pas m'avancer trop en prétendant que sa connaissance intéressera vivement — voire passionnera — plus d'un collègue soucieux de se retrouver dans le maquis (pour ne pas dire plus) de l'art contemporain.

Sur ce, de quoi s'agit-il ?

Voici. L'auteur, M. Matteo Marangoni, nous confie, dans son avant-propos, que le public est un ignorant en ce qui touche les arts figuratifs. Même le public italien, qui a pourtant la chance d'avoir, à portée de sa main, des trésors incomparables. Cette amère constatation est à l'origine de la naissance d'« Apprendre à voir » (qui connut, disons-le en passant, neuf éditions en langue italienne). M. Maragoni, donc, a voulu lancer un appel énergique, passionné même, en faveur des vraies valeurs expressives propres à créer « l'exaltation bienfaisante ». Il sait que le public d'aujourd'hui, « à force de lire ne lit plus ». L'œuvre d'art est comme un livre ouvert devant nos yeux : il faut apprendre à la lire.

Mais « apprendre à voir est le plus long apprentissage de tous les arts », disaient déjà les frères Goncourt. M. Marangoni, en 300 pages, nous conduit par la main dans le sentier de cet apprentissage. Il est persuadé qu'on peut habituer le public à voir et à apprécier, au moins empiriquement, la valeur d'une œuvre d'art. Il est convaincu qu'on peut montrer, ou plutôt révéler aux ignorants « les éléments formels qui constituent une peinture ou une sculpture... car la **forme** c'est l'art lui-même ». « Ces lignes, dit-il, ces plans, ces lumières que le peintre pose ne sont pas des symboles de ce qu'il veut exprimer (comme tant de gens le croient encore) mais ils deviennent, au contraire, par le prodige de l'art, l'expression immédiate de la vie de son esprit; ils constituent son art même. » Dès lors, voyez comme tout devient simple : comprendre un artiste, ce sera d'abord connaître ses moyens d'expression; parler d'un artiste, ce sera montrer ces moyens d'expression qui sont précisément son langage. Et comme un langage s'apprend, pourquoi ne commencerait-on pas l'étude de celui-là à l'école ?

En 1929 déjà, l'auteur proposait, dans « L'Italia litteraria » qu'on initie les enfants dès le degré élémentaire, à la **vision** des œuvres d'art en utilisant la lanterne à projection. « On crut avoir fait un pas considérable dans l'éducation du goût en introduisant l'histoire de l'art dans les lycées, écrit M. Marangoni; mais là aussi, la tendance à l'enseignement, presque exclusivement intellectuelle, n'a donné que de maigres fruits. Entre autres lacunes : trop peu de professeurs se servent des projections lumineuses pourtant indispensables à l'éducation du goût et à la définition du style. Comme je demandais un jour à un professeur s'il faisait des projections : « Mais alors, cela deviendrait un amusement ! » répondit-il, presque scandalisé. »

Vous souriez, chers collègues... Et pourtant, ne connaissez-vous pas, vous-mêmes, de très braves gens de chez nous qui ouvrent des yeux effarés quand vous leur parlez de films scolaires ou d'épidiascope ? Hélas ! il est difficile d'innover, et les meilleures intentions du monde se retournent souvent contre vous parce que le public — à la campagne surtout — ne craint rien tant que les innovations.

Mais passons, et jetons plutôt un bref regard sur les différents chapitres d'« Apprendre à voir ». Impossible, vous le pensez bien, d'en vouloir donner un résumé. Disons simplement que leur lecture en est captivante. Que l'auteur nous parle du **sujet**, du **style**, de la **forme** (cette « forme » qui revient sans cesse au premier plan) du **sentiment**, du **mouvement**, de la **couleur**, de l'**art classique** ou **contemporain**, nous apprenons véritablement à **voir**, grâce aux explications claires qui nous sont données et aux illustrations qui nous permettent d'en suivre le développement. Elles sont superbes, ces illustrations, et l'on retrouve, dans leur liste, tous les grands noms de la peinture et de la sculpture : de Michel-Ange à Modigliani, de Léonard à Degas, de Raphaël à Manet, sans oublier les artistes de l'Antiquité, amoureux, eux aussi (ou plutôt : déjà) de la « forme ».

Quant au chapitre sur l'**art contemporain**, il ne saurait manquer de vous ouvrir des horizons.

A notre époque de confusion des valeurs, il est plus utile que jamais de posséder un guide sans parti-pris qui nous offre une opinion raisonnée, sincère et honnête. M. Marangoni me semble tout désigné pour devenir ce guide de bonne foi. Son beau livre lui en donne le droit.

Henri Devain.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes pédagogiques 1948. Annuaire de l'Instruction publique en Suisse, par M. Louis Jaccard. — Un volume in—8. Librairie Payot, Fr. 6.—.

L'aspect extérieur de l'ouvrage qui vient de sortir de presse est rendu plus attrayant par la nouvelle teinte donnée à sa couverture, et plus pratique par la disposition des termes indiquant la matière contenue dans le volume. Mais celui-ci n'a pas, pour autant, modifié le programme assigné par ses créateurs en 1910. Cette publication apporte, comme d'habitude, des études d'ordre pédagogique, psychologique et social répondant aux préoccupations de l'époque. Elle laisse, en outre, dans ses pages, une large place aux rapports, chroniques scolaires, etc. destinés à renseigner sur les initiatives et activités diverses des établissements romands chargés de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse.

La Table des matières permet de constater rapidement l'actualité et, partant, l'intérêt des sujets traités dans ce vol. dont les deux premières parties sont consacrées aux études suivantes : « L'évolution de la mémoire », par M. A. Rey, professeur à Genève, « L'école à la campagne au service de la vie », par Mlle Dr. L. Dupraz, professeur à l'Université de Fribourg, « L'éducation civique », par M. M. Chantrens, instituteur à Montreux, « L'Ecole et les constitutions fédérales », par M. H. Grandjean, secrétaire du Département de l'Instruction publique, à Genève, « L'Enseignement des langues nationales dans les écoles primaires suisses », par M. Ed. Blaser, professeur à Zurich, « Le travail scolaire en équipes », par M. G. Chevallaz, directeur des Ecoles Normales de Lausanne, « L'enseignement de la langue et de la littérature française dans une Ecole cantonale du Tessin », par M. Patocchi, professeur à Bellinzzone. C'est ensuite un rapport sur l'activité de la « Conférence romande des chefs des Départements de l'Instruction publique » et sur les questions discutées dans sa réunion annuelle qui eut lieu, pour la première fois dans les Grisons, à Poschiavo, à l'occasion de la visite en avril 1948, de quelques écoles des régions de ce canton où l'enseignement est donné en romanche ou en langue italienne. Les « chroniques scolaires », ainsi qu'il est d'usage, reflètent de façon particulièrement prenante les divers aspects de la vie intense et de l'esprit de recherche qui animent les institutions scolaires de notre pays.

Le volume se termine par l'« analyse bibliographique » d'une vingtaine d'ouvrages pédagogiques ou psychologiques, de rapports et de publications les plus récemment parus, en Suisse ou à l'étranger, sur les problèmes que posent la pratique de l'enseignement et l'éducation de l'enfant dès ses premières années. L'Annuaire, sous sa forme nouvelle, reste fidèle à la ligne qu'il a suivie jusqu'ici en fournissant un apport sérieux aux efforts déployés dans notre pays par les œuvres d'éducation et de culture.

Ecole pratique de Radio-Electricité

9 b-11 rue Beau Séjour - Téléphone 3.48.30

*Ecole reconnue par la Commission des examens
de la Maîtrise Fédérale pour Radio-électriciens
comme équivalente à un Technicum.*

*A partir de l'Ecole primaire supérieure, formation
de techniciens, à culture scientifique supérieure,
pour l'industrie radio-électrique.*

Cours théoriques et pratiques.

Durée des études : cinq années.

Début des cours : 26 avril à 14 h. Renseignements sur demande

JACCARD et LOMBARDET

Rue du Lion d'Or 6

LAUSANNE

Tél. 2.45.14

agents généraux de l'HELVÉTIA assurent :

Les Accidents
La Responsabilité civile
La Maladie
La Vie
Le Vol
Les Dégâts d'eau
Le Bris des glaces
Le Vol et la perte de bagages
La Caution pour entrepreneur
Le Transport, etc., etc...

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A : Elèves de 9 à 16 ans

Section B : Elèves à partir de 16 ans

MATURITÉS, BACCALAURÉATS
ENTRÉE AU GYMNASSE
RACCORDEMENT AUX COLLÈGES

Cours préparatoire en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur

Téléphone 3 35 99

ECOLE NOUVELLE DE LA SUISSE ROMANDE

Classe enfantine et préparatoire
Enseignement primaire et secondaire
à tous les degrés

Gymnase
Classique - Scientifique - Commercial
Individualisation de l'enseignement
Education du caractère

CHAILLY sur Lausanne

Externat mixte - Internat pour garçons

ECOLE PROTESTANTE DE BULLE

Le poste d'instituteur de la première classe de l'Ecole protestante de Bulle (degrés moyen et supérieur) est au concours jusqu'au 15 mars. Traitement et avantages légaux. Entrée en fonctions le 19 avril 1949. Messieurs les instituteurs vaudois, neuchâtelois ou genevois peuvent se renseigner et s'inscrire auprès de M. Pierre Savary pasteur à Prilly près Lausanne.

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne - Tél. 2 22 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce.

Raccordement à toutes les classes

Bachots, Matu., Polytechnicum

Enseignements par petites classes

Dir. Prof. J. M. Jomini.

Le CAFÉ



Montreux

tous les jours torréfié plaît à tous les palais

Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. - Montreux



SOCIÉTÉ DE

BANQUE SUISSE

Capital-Actions et réserves Fr. 197 millions

GENÈVE

2, rue de la Confédération

AGENCES :

CORNAVIN — EAUX-VIVES

PLAINPALAIS — CAROUGE

NEUCHÂTEL

8, faubourg de l'Hôpital

LAUSANNE

16, place St-François

AGENCES :

AIGLE — MORGES

LA CHAUX-DE-FONDS

10, rue Léopold-Robert

Succursales au LOCLE et à NYON

534

PIANOS neufs

et

occasions

E. K R A E G E

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.

LAUSANNE Tél. 3 17 15

Chocolats
PERRIER

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., Montreux, Place du Marché 7, Tél. 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Le Collège classique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur les langues anciennes, le français, les langues modernes, les mathématiques et les sciences. Il délivre le **certificat d'études secondaires**, à seize ans, ce qui permet aux élèves qui ne tiennent pas à poursuivre au delà leur culture générale d'entreprendre n'importe quel apprentissage ou quelle formation professionnelle. Quant à ceux qui veulent continuer des études, le Collège les prépare au Gymnase classique cantonal, qui les préparera lui-même à l'Université. Le C. C. C. conduit à toutes les Facultés universitaires, ainsi qu'à l'Ecole polytechnique fédérale.

Le cours des études est de six ans. L'année scolaire commence en septembre. La première année d'études (classe de VIe) est précédée d'un **cours de raccordement**, d'avril à juillet. Ce cours est ouvert aux élèves des écoles primaires et des écoles privées, qu'il prépare en particulier à l'étude du latin. Il leur est vivement recommandé de le suivre à dix ans plutôt qu'à onze ans (les élèves de douze ans n'y sont pas admis). Le programme demandé à l'examen d'admission est celui de la première année du degré moyen des écoles primaires. Les élèves qui suivent avec succès le cours de raccordement sont admis en VIe, sans nouvel examen.

COURS DE RACCORDEMENT 1949 : du 19 avril au 15 juillet.

Age d'admission : 10 ans révolus en 1949.

Examens d'admission : les vendredi 25 (écrit) et samedi 26 mars (oral), à 8 heures, au Collège.

Les **inscriptions** sont reçues au Collège (7, avenue Béthusy, téléphone 2 43 21), dès ce jour et jusqu'au mardi 22 mars. Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la diphtérie et la variole.

N.B. — L'Etat accorde des dispenses d'écologie et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste. La Commune de Lausanne peut accorder, de son côté, des subsides et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste, dont les parents sont domiciliés à Lausanne.

Ecole supérieure et Gymnase de jeunes filles - Lausanne

ANNÉE SCOLAIRE 1949-50

Rentrée des classes : 19 avril à 14 h.

Examens d'admission :

- a) en VIe : vendredi 18 et samedi 19 mars, à 8 h.
- b) dans toutes les autres classes : mercredi 30 mars et jeudi 31 mars, à 8 h.

Age minimum pour l'admission en VIe : 10 ans dans l'année.

Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions auprès du directeur : a) pour l'Ecole supérieure les 8, 9, 10 et 11 mars, de 9 h. à 12 h. et de 16 h. à 19 h. b) pour le Gymnase (seulement pour les élèves sortant d'une école privée) du 21 au 24 mars, de 11 h. à 12 h. Pièces à présenter : pour les élèves d'une école publique suisse, le livret scolaire ; pour les autres, l'acte de naissance ou le livret de famille, et les certificats de vaccination.

Ecole cantonale de fromagerie, Moudon

Enseignement pratique et théorique, comprenant toutes les branches de l'industrie laitière. L'enseignement est gratuit pour les élèves réguliers, de nationalité suisse; ces derniers sont nourris et logés dans l'établissement. Age d'admission: de 17 à 30 ans.

Un cours annuel s'ouvrira le mardi 3 mai 1949. Adresser les inscriptions, au plus tard pour le 10 avril, à la Direction de l'Ecole à Moudon. (Sur demande, envoi du programme-règlement et de tous renseignements complémentaires.)

**Département de l'agriculture
de l'industrie et du commerce
Lausanne**

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne - Tél. 2 22 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce.
Raccordement à toutes les classes
Bachots, Matu., Polytechnicum
Enseignements par petites classes

Dir. Prof. J. M. Jomini.

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A: Elèves de 9 à 16 ans

Section B: Elèves à partir de 16 ans

**MATURITÉS, BACCALAURÉATS
ENTRÉE AU GYMNASÉ
RACCORDEMENT AUX COLLÈGES**

Cours préparatoire en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur

Téléphone 3 35 99



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

Mme J.-L. DUFOUR

RUE DU MIDI 1 - LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS SANS ENGAGEMENT ★ ENVOIS POSTAUX



Qualité et prix avantageux

Aux Galeries du Léman

Vevey • Tél. 5.22.42 • Service à domicile par camionnette

Matériel d'enseignement moderne

Tampons de Tracés WESTERMANN / Cartes murales / Microscopes scolaires avec possibilité de projection à **Fr. 360.-** (Bonnes références à disposition en Suisse romande et allemande) / Préparations microscopiques / Collections entomologiques et biologiques / Modèles d'anatomie humaine / Appareils de projection, modèles fonctionnant à la lumière du jour, etc., etc.

Tout ce matériel d'enseignement, de premier ordre et ayant déjà fait ses preuves, vous sera présenté dans notre école sur **SIMPLE DEMANDE** et **SANS ENGAGEMENT DE VOTRE PART.**

Lehrmittel A. G. Grenzacherstrasse 110 - **Basel** - Téléphone 061 2.14.53